



L'ADIMC 72 pour qui ?

L'association accompagne des personnes atteintes de paralysie cérébrale, des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, et quelques semaines par an, des enfants présentant des troubles envahissants du développement.

L'ADIMC 72 en chiffres ?



6 établissements et service



250 collaborateurs



386 personnes accompagnées par an



10 bénévoles permanents
135 adhérents

Retrouvez toutes nos infos sur
www.adimc72.org



Du 1er au 28 septembre 2020

Implantation de l'ADIMC 72 en Sarthe



Version 20.08.2020

Association loi 1901, affiliée à la
Fédération Française des Associations d'Infirmités
Motrices Cérébrales,
reconnue d'utilité publique
A reçu l'agrément national des associations et unions
représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique - J.O. du 18-01-2019

Siège social : 7 avenue François Mitterrand
72000 LE MANS - Tél. : 02 43 24 88 28
adimc72@adimc72.org

www.adimc72.org



ADIMC 72

Agir pour la paralysie cérébrale

S'associe à



**ENSEMBLE FAISONS
LA DIFFERENCE POUR
LES PERSONNES ATTEINTES DE
PARALYSIE CÉRÉBRALE**



**Soutenez nos équipes
pour réaliser un défi !**

**Verser des €
à chaque pas réalisé**



Cette année, l'ADIMC 72 s'engage auprès de la Fondation Paralysie Cérébrale afin de relever ce défi.

Ce challenge permettra de :

- Soutenir la recherche et continuer à avancer
- motiver les usagers et les équipes à la mobilité dans des activités gratifiantes et adaptées aux contraintes du COVID-19
- financer un projet associatif (achat de casques 3D pour les usagers) afin d'explorer de nouvelles sensations

LA PARALYSIE CÉRÉBRALE, C'EST QUOI ?

La paralysie cérébrale est la **première cause de handicap moteur chez l'enfant** en France. Elle concerne une naissance sur 450 soit 1800 nouveaux nés chaque année dont 45% sont nés prématurément.

En France, 125 000 personnes sont atteintes de paralysie cérébrale. Elles sont 17 millions dans le monde.

La paralysie cérébrale est un handicap moteur qui peut entraîner des troubles des mouvements et/ou de la posture.

Aux troubles moteurs s'ajoutent généralement des troubles cognitifs - qui concernent l'acquisition des connaissances - ou sensoriels. Ces troubles associés peuvent toucher la marche, la parole, la vision, etc.



POUR QUOI VOUS NOUS SOUTENEZ ?

En vous engageant à participer au financement de la recherche sur cette pathologie et notamment une étude (Projet CAP'*) qui est une première mondiale : démontrer si une rééducation intensive et ludique peut changer le pronostic chez les très jeunes enfants de 1 à 4 ans.

En soutenant le défi STEPtember, vous contribuerez donc à changer la vie des personnes atteintes de paralysie cérébrale.

** CAP' - Changements induits par la thérapie HABIT-ILE chez les enfants avec paralysie cérébrale en Age Préscolaire*

QUI SOUTENEZ-VOUS ?

Des équipes de 4 personnes, composées de professionnels et de résidents de chaque établissement de l'ADIMC 72 vont réaliser 10 000 pas par jour ou activités sportives durant le mois de septembre. (voir feuillet ci-joint)

Nous nous engageons à relever un défi, vous nous soutenez dans ce défi en versant des dons à SEPTEMBER !

FAITES UN DON !



Aidez-nous à transformer nos PAS en euros et à soutenir les équipes de l'ADIMC 72

Faites un don en vous connectant sur le site de <https://www.stepember.fr/fundraisers/adimc72>



VOS DONNÉES FERONT LA DIFFÉRENCE

30 €	Permettent d'aider à la communication grand public sur la paralysie cérébrale (Cahier de la Recherche)
70 €	Permettent de prendre en charge une journée d'un doctorant-chercheur sur la paralysie cérébrale
100 €	Permet une semaine de suivi (sur 4 ans) d'un enfant atteint de paralysie cérébrale dans le cadre du projet de recherche CAP'
200 €	Permettent une analyse IRM pour un enfant suivi dans le cadre du projet de recherche CAP'
500 €	Permettent de prendre en charge une journée de stage pour un binôme d'enfants dans le cadre du projet de recherche CAP'

